



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 869-2016/BAPS/DDR

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	2
DFI	1
DDR/SAA-AID	1
DDR/SATEG-DAqP	1
GFA	1
ERPA	1
CANC	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

**modifiant la délibération n° 934-2013/BAPS/DDR du 11 décembre 2013
relative au plan de soutien aux filières aquacoles**

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des aides pour le soutien de l'économie maritime en province Sud, partie IV économie maritime ;

Vu la délibération modifiée n° 45-2015/APS du 17 décembre 2015 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération n° 934-2013/BAPS/DDR du 11 décembre 2013 relative au plan de soutien aux filières aquacoles ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le ;

Vu le rapport n° 8630-2016/1-ACTS du 5 décembre 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 DECEMBRE 2016 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Au premier alinéa de l'article 5 de la délibération du 11 décembre 2013 susvisée, les mots : « 31 décembre 2016 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2019 ».

ARTICLE 2 : Au deuxième alinéa de l'article 6 de la délibération du 11 décembre 2013 susvisée, les mots : « 30 septembre 2016 » sont remplacés par les mots : « 30 septembre 2019 ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.